

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	13 Septembre 2017	Séance du : 20 septembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le vingt septembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 36</u>	
Présents : 36	Pour : 35	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 0	Abstention : 1	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérard VALENTINI (Valmasclé), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés :

Absents : Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret).

Objet : Convention relative à la participation financière de la Communauté de communes du Clermontais au Plan local pour l'insertion et l'emploi du Pays Cœur d'Hérault.

Monsieur VALERO rapporte les éléments suivants :

Vu la participation de la Communauté de communes du Clermontais au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays Cœur d'Hérault,

Vu l'adhésion de la Communauté de communes à l'Association Maison de l'Emploi du Pays Cœur d'Hérault, structure juridique support du PLIE du Pays Cœur d'Hérault,

Vu la convention relative à la participation financière annuelle de la Communauté de communes du Clermontais au PLIE du Cœur d'Hérault pour la période 2012-2015, prorogée en 2016 portant celle-ci à 1,50 euros par habitant,

Vu la délibération du comité de pilotage du 29 septembre 2016 présentée en conseil d'administration sur la programmation 2017,

Considérant que le protocole d'accord du PLIE, conclu entre la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et l'association de la Maison de l'emploi, n'a pas été renouvelé à son terme le 31 décembre 2016,

Considérant le besoin du PLIE du Pays Cœur d'Hérault de disposer d'une aide financière pour continuer à assurer ses missions et finaliser les actions engagées en attendant la clôture de son activité au terme de l'année 2017,

Il est proposé :

- D'approuver au titre de l'année 2017, la convention relative à la participation financière de la Communauté de communes du Clermontais au Plan local pour l'insertion et l'emploi du Pays Cœur d'Hérault,
- De verser une participation à hauteur de 1.50 € par habitant (participation identique à la convention 2012-2015), soit un montant de 41 113,50 € pour l'année 2017,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 13 septembre 2017.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE au titre de l'année 2017, la convention relative à la participation financière de la Communauté de communes du Clermontais au Plan local pour l'insertion et l'emploi du Pays Cœur d'Hérault,

APPROUVE la participation à hauteur de 1.50 € par habitant (participation identique à la convention 2012-2015), soit un montant de 41 113,50 € pour l'année 2017,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20171002-2017-09-20-02-DE
Date de télétransmission : 02/10/2017
Date de réception préfecture : 02/10/2017